



Nom de l'enfant :

Prénom :

Sexe : M / F

Etablissement :

Date de Naissance:

Classe :

Situation Familiale :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Célibataire Divorcé Séparé(e) Veuf(ve)

* Mode de Garde : Garde exclusive (personne 1) Garde alternée (remplir une fiche par parent)

Composition du Foyer

Informations Personne 1

Informations Personne 2

Père Mère

Père Mère

Autre :

Autre :

Nom prénom :		
Date de naissance :		
Nom de jeune fille :		
N° Allocataire CAF:		
Adresse* :		
Email (En majuscule)		
Tél. du domicile :		
Tél. portable :		
Tél. professionnel:		
Tél. portable professionnel:		
Nom Employeur :		
Tél. Employeur :		

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'urgence

Nom et Prénom	En qualité de	Téléphone

*Fournir la décision de justice ou la convention homologuées auprès du juge aux affaires familiales relatif à l'exercice de l'autorité parentale , de la résidence de l'enfant et du mode de garde.

A DEFAUT :

Je soussigné(e), certifie être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande et effectuer cette démarche en accord avec le parent non signataire (Article 372-2 du code civil).

Fait à Launaguet, le / /.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal.

Régime alimentaire / allergies / recommandations médicales :

Il existe 2 types de projets d'accueil individualisés, le **P.A.I. alimentaire** et le **P.A.I. lié à un problème de santé** (asthme, convulsions, reflux...).

Dans tous les cas, il appartient aux familles de solliciter le Directeur de l'école qui informera le Médecin Scolaire pour la mise en place de ce dispositif et d'en informer les services municipaux.

Type de repas

standard sans viande

PAI à préciser

En cas d'allergie alimentaire, votre enfant ne pourra être accueilli à la cantine qu'après la mise en place d'un P.A.I

Informations Médicales

PAI à préciser

P.P.S. ou A.E.E.H.

Si l'enfant est accepté dans le cadre d'un PAI, Projet Personnalisé de Scolarisation ou qu'il bénéficie de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, un entretien avec le responsable du service conditionnera son inscription dans nos structures.

Médecin traitant: Téléphone médecin traitant :

Informations règlementaires :

Je soussigné(e) : agissant en qualité de :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement des services municipaux (règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs) et en accepte les modalités.

J'autorise la Mairie de Launaguet à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications spéciales et de simplifier mes démarches.

ou
Je n'autorise pas la Mairie de Launaguet à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications spéciales et de simplifier mes démarches et m'engage à fournir au Guichet FAMILLE l'attestation de Quotient Familial du mois de JANVIER de l'année en cours. En l'absence de choix ou de restitution d'une attestation de quotient familial, la tranche la plus haute me sera attribuée.

Je m'engage à contracter une assurance individuelle accident, obligatoire, pour participer aux activités. En l'absence de cette assurance, les frais engagés pour mon enfant me seront réclamés par la Ville.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par l'encadrement de la ou des structures dans laquelle il est inscrit.

En cas d'accident, le personnel municipal est susceptible d'apporter des soins bénins. A défaut de la présence d'un parent ou d'un proche, le blessé sera accompagné d'un agent municipal lors d'un transport à l'hôpital avec le SAMU ou les pompiers et ceci uniquement si l'accident a eu lieu lors d'un service municipal. Aussi pour permettre de prévenir les parents ou les responsables, il est impératif de communiquer tout changement de numéro de téléphone au service du Guichet FAMILLE. Les agents municipaux ne sont en aucun cas habilités à administrer des médicaments aux enfants.

Je consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre des actions d'organisations et des publications municipales organisées par la commune de Launaguet à l'occasion des activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et de loisirs. Je suis informé(e) du retrait possible de mon consentement à tout moment, en le demandant à la Mairie de Launaguet - Guichet Famille - rue Jean Moulin 31140 Launaguet - launapass@mairie-launaguet.fr.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation des activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et de loisirs. La commune de Launaguet est responsable du traitement. Seuls les agents et les élus habilités sont destinataires des données. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à la Mairie de Launaguet - Guichet FAMILLE - rue Jean Moulin 31140 Launaguet - launapass@mairie-launaguet.fr. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. La base légale de ce traitement est le consentement.

AUTORISATION DE PRISE DE VUES ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR

La prise d'image ou tout type d'enregistrement d'un enfant de même que l'utilisation de ces images ou sons nécessitent le consentement préalable écrit de ses représentants légaux. Ainsi, en signant ce formulaire, vous donnez votre accord concernant la prise de vues ou de sons de votre enfant dans le cadre des activités organisées sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ces enregistrements pourront être reproduits et diffusés de la manière suivante :

Les images et enregistrements sont conservés par les services de la ville pendant 1 an à compter de la date de captation.

Toutefois, il est précisé que l'exploitation des images pourra se poursuivre pendant la période nécessaire à la suppression des supports ou à l'écoulement des stocks de supports déjà produits et sur lesquels figurent les images.

Je, soussigné(e)

Parent ou tuteur légal de l'enfant

scolarisé à l'école primaire de Launaguetclasse :

Autorise la Mairie de Launaguet à utiliser les images/voix/enregistrements, sur lesquels mon enfant, apparaît sur tous les supports de communication municipaux externes (imprimés et numériques) : *OUI - NON

Autorise la Mairie de Launaguet à utiliser, les images/voix/enregistrements sur lesquels mon enfant apparaît, sur tous les supports de communication à usage interne, à l'ALAE et au centre de loisirs : *OUI - NON

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à l'utilisation de ces images en contactant le Service Communication de la Mairie de Launaguet au 05.61.74.07.16/communication@mairie-launaguet.fr (votre enfant sera alors flouté ou écarté de la prise de vues, selon les cas)

Les informations collectées par le biais de ce formulaire sont nécessaires au respect de l'obligation légale qui impose à la ville de Launaguet d'obtenir l'autorisation écrite des responsables légaux pour la prise de vues de mineurs. La présente autorisation est valable durant toute la scolarité de l'enfant dans un établissement scolaire géré par la commune de Launaguet tant que la personne titulaire de l'autorité parentale n'a pas exercé son droit de retrait de la présente autorisation.

Fait à Launaguet, le / /.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :